

Image not found or type unknown



## separation et logement

Par **santafiu**, le **01/08/2019** à **18:13**

Mon mari a t il le droit d habiter le logement familiale acquis en indivision sans racheter ma part tout de suite?

Nous sommes marie avec regime de separation de biens.

On nous a remi les cles du logement et il s est installe dedans.

Il me dit qu il va payer les mensualites entieres du credit immobilier.

Nous nous sommes séparés avant d avoir les cles du logement.

a t il le droit d habiter dedans sans racheter mes parts tout de suite?

je vous remercie de me dire ce que je dois faire car je suis completement perdu

Par **youris**, le **01/08/2019** à **20:26**

bonjour,

est-ce vous qui avez choisi de ne pas habiter le logement conjugal ?

avez-vous l'intention de divorcer ?

je me demande toujours pourquoi les personnes qui se marient sous le régime de la

séparation de biens, achètent ensemble un bien en indivision.

vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation.

salutations

Par **santafiu**, le **01/08/2019** à **21:06**

Merci pour votre réponse.

Oui, j'ai l'attention de divorcer.

Je n'habite pas dans le logement car je ne pourrai pas assumer le crédit mensuel de sa part et de ma part, il a eu la remise des clés du logement il y a 3 jours, donc comme il ne veut pas revendre le bien, il a décidé de loger dedans et d'en assumer les frais.

Que puis-je faire?

Par **youris**, le **01/08/2019** à **22:57**

que vous occupiez ou pas le bien, vous restez solidaire du remboursement du prêt et bien sûr vous conservez vos droits indivis dans ce bien.

si votre futur ex cesse de rembourser le prêt, la banque se retournera contre vous.

comme vous êtes toujours propriétaire indivis du bien, l'organisme de crédit refusera de vous désolidariser du prêt que vous avez souscrit tous les deux.

cette situation ne peut évidemment pas durer trop longtemps.

vous devez proposer de vendre vos parts à votre futur ex mari et puis vous demander à être désolidarisé du prêt.

Par **santafiu**, le **01/08/2019** à **23:48**

Je lui ai déjà proposé de racheter mes parts, mais il veut attendre d'avoir un CDI pour pouvoir

racheter mes parts, soit dans 6 mois un peu près.

Je ne sais pas quoi faire face à cette situation. il m assure qu il paiera bien la mensualité.

Mais en attendant, il vit dans le logement et paie les mensualites jusqu a qu il est un cdi pour racheter mes parts.

Que puis je faire face à cette situation?